



Paris, le 20 septembre 2021

**CONCOURS EXTERNE SUR TITRES
DE RECRUTEMENT DANS LE CORPS DES COMMISSAIRES DES ARMÉES
*RAPPORT DU JURY 2021***

La direction centrale du service du commissariat des armées (DCSCA/DGC) a organisé entre les mois de mars et mai 2021 le concours externe sur titres de recrutement dans le corps des commissaires des armées.

Ce concours s'adresse à des candidats titulaires d'un diplôme bac + 5 au minimum, âgés de 27 ans au plus au 1^{er} janvier de l'année du concours.

Le concours 2021 s'est tenu, comme en 2020, dans le contexte de la crise sanitaire que traverse le pays. Les épreuves sportives d'admission ont ainsi été réduites – suppression de l'épreuve de natation, et l'ensemble des épreuves orales ont respecté le protocole sanitaire prescrit par les autorités gouvernementales et ministérielles.

- 94 dossiers de candidature ont été reçus et déclarés recevables.
- 26 candidats ont été déclaré admissibles.
- 24 candidats se sont présentés aux épreuves d'admission.
- 10 candidats ont été déclarés admis en liste principales et 3 en liste complémentaire.
- Un candidat en liste complémentaire a pu intégrer la liste principale après désistement d'un candidat.

Le très bon niveau des candidats retenus a été relevé, les résultats de plusieurs ont été jugés excellents. Leur fort degré de motivation et leur bonne connaissance des enjeux d'une carrière de commissaire ont été appréciés.

Le sérieux du travail de préparation à ce concours explique les très bons résultats de nombre de candidats. L'effort consenti par la plupart pour s'informer sur les réalités d'une carrière de commissaire des armées démontre le sérieux et la profondeur de leur volonté d'engagement dans la carrière militaire.

La carrière d'administrateur militaire est singulière et il importe que les candidats en comprennent les caractéristiques. Le jury s'attache à apprécier si ce désir de s'engager dans la carrière militaire est formulé en toute de connaissance de cause.

La diversité des profils est intéressante. La richesse des expériences des candidats a été appréciée d'autant plus quand les candidats ont su en tirer des enseignements et les mettre en perspective.

Les questions de défense sous leurs différents aspects doivent être travaillées en amont afin que le candidat puisse s'appuyer sur des données précises pour démontrer sa bonne compréhension des responsabilités auxquelles il aspire en allant au-delà des apparences.

L'importance des épreuves sportives doit être soulignée et nécessite une préparation s'inscrivant dans la durée.

I. BILAN DES ÉPREUVES D'ADMISSION

Les épreuves du concours sur titres ont pour finalité d'évaluer la motivation, la personnalité et les qualités intrinsèques des candidats ainsi que les compétences particulières et techniques qu'ils peuvent apporter au commissariat des armées grâce à leur expérience professionnelle ou à des formations spécialisées.

Les épreuves s'organisent en quatre temps ayant chacune leur utilité et importance :

- entretien d'aptitude générale et de motivation pour cerner la personnalité et la motivation des candidats ;
- épreuve de spécialité pour évaluer la maîtrise du domaine fonctionnel choisi (correspondant à une des onze filières du commissariat des armées) et l'intérêt qu'il peut présenter pour les armées ;
- échanges en langue anglaise au cours de l'entretien de spécialité pour apprécier le degré de maîtrise d'expression dans cette langue ;
- épreuves sportives pour évaluer les capacités physiques des candidats.

1. ENTRETIEN D'APTITUDE GENERALE ET DE MOTIVATION

A travers la présentation du candidat et les échanges résultant des réponses aux questions du jury, cette épreuve a pour but de faire ressortir la capacité et la motivation à devenir officier et administrateur militaire.

Dans un premier temps de l'entretien (de 5 à 10 minutes), le candidat est invité à se présenter en déroulant de manière ordonnée et compréhensible son parcours académique, ses différentes expériences personnelles et professionnelles ainsi que tout ce qui peut éclairer le jury sur sa motivation à devenir commissaire et sur l'intérêt pour le commissariat de le recruter.

Les interrogations portent en particulier sur la personnalité pour faire ressortir la capacité des candidats à exercer les responsabilités futures qui leur seront confiées dans les contextes divers d'une carrière militaire.

Les qualités, capacités et aptitudes qui sont particulièrement attendues des candidats et que le jury s'efforcera d'apprécier sont celles d'un futur officier du service du commissariat des armées.

Les candidats pourront être amenés à échanger avec le jury sur des cas de mises en situation simples significatifs des difficultés que l'on peut rencontrer au cours d'une carrière.

L'aptitude au commandement, le sens du service, l'exigence professionnelle, la réactivité et d'une façon générale la capacité à exercer des responsabilités en toutes circonstances sont bien entendu au centre des aptitudes recherchées.

Les candidats sont invités à se préparer au concours en approfondissant les exigences fondamentales de l'état militaire et les qualités attendues d'un futur commissaire au-delà des clichés. Les candidats ont tout intérêt à être eux-mêmes et à présenter leur parcours et expériences en faisant ressortir clairement et de manière ordonnée ce qui peut éclairer la motivation et intéresser le commissariat sur le plan métier et humain. Il faut savoir argumenter et défendre son point de vue et ses idées de manière objective.

2. ÉPREUVES DE SPÉCIALITÉ

L'épreuve orale poursuit trois objectifs :

- s'assurer que le candidat maîtrise les notions clés de sa spécialité ;
- évaluer son aptitude à mettre en perspective ces notions dans la mise en œuvre des politiques publiques et tout particulièrement dans le domaine militaire;
- apprécier sa capacité à s'adresser au jury en conciliant esprit de synthèse, rigueur et clarté.

La présentation du sujet doit inclure systématiquement un exposé succinct des notions clés en considérant que l'auditoire n'est pas expert de la matière. Le raisonnement s'articulera selon un plan simple, rappelé tout au long de l'exposé, en évitant les acronymes non explicités en introduction et les présentations graphiques ou chiffrées trop denses. Chaque diapositive doit s'en tenir à un message clair et synthétique.

Certaines lacunes récurrentes appellent les recommandations suivantes :

- les définitions fondamentales doivent être connues et mobilisables sans hésitation ;
- les diapositives surchargées de chiffres et de formules mathématiques sans finalités explicites et synthétiques sont à proscrire. Chaque diapositive doit s'en tenir à un seul message clair et synthétique ;
- la durée de la prestation est mal maîtrisée alors que le sujet est connu et préparé avec un long préavis. Sur ce dernier point, il est fortement recommandé de répéter son exposé en effectuant un enregistrement audiovisuel de sa prestation pour en maîtriser la forme et la durée.

Conseils de préparation pour le sujet de connaissance métiers :

Bien s'imprégner du sujet ; prendre le temps de le lire et d'en comprendre tous les développements attendus ; être surtout capable de démontrer comment on saura transposer et adapter à son futur environnement, les connaissances et savoirs qui ont été acquis ; ne pas rester dans la pure théorie, donner des exemples de ce que l'on a su faire dans de précédentes expériences ou que l'on pense pouvoir faire dans sa future affectation ; enfin une évidence, bien utiliser le temps imparti pour faire sa présentation (tenir 20mn).

Attendus :

- Evaluation de la capacité de réflexion, d'analyse et d'argumentation ;

- Mobilisation de connaissances théoriques sans être un exposé purement académique ;
- Mise en perspective des concepts/théories avec son expérience personnelle et professionnelle afin de construire un argumentaire et une réflexion autonomes ;
- S'engager dans ses réponses, faire preuve d'esprit critique.

Points faibles :

- Ne pas définir les termes du sujet ni les concepts mobilisés lors de la présentation ;
- Ne pas problématiser le sujet ;
- Ne pas avoir de plan structuré ;
- Mauvaise gestion du temps ;
- Rédhibitoire : reprendre des présentations trouvées sur internet.

2.1. SPECIALITES PRESENTEES PARMIS LES ONZE FILIERES PROPOSEES

a. Spécialité achats¹

Pour mémoire, sujet choisi par l'unique candidat de cette spécialité : « comment favoriser les achats innovants au sein du ministère des armées ? ».

Le candidat a fait une bonne impression générale dans l'ensemble. Il s'est appuyé sur une présentation de qualité tout en maîtrisant les outils informatiques mis à sa disposition.

Relativement à l'aise sur cette partie en termes d'expression orale et de prestance et si le sujet exposé a été traité dans sa globalité pour la thématique « achats innovants », le candidat n'a pas appréhendé complètement le sujet posé en traitant dans une moindre mesure « au sein du ministère des armées » et en ne répondant que partiellement à la question « comment favoriser ? ».

Concernant la partie « entretien et questions techniques », le candidat a répondu globalement aux questions mais se trouvait davantage décontenancé lorsque des questions plus précises lui étaient posées ou dès lors que ces questions portaient sur le ministère des armées ou sur le SCA. Sans qu'il ne soit attendu une maîtrise parfaite de cette thématique et au regard ce qu'il est possible de trouver sur internet, des réponses plus précises auraient été appréciées.

Rappel des attentes :

Outre la maîtrise des outils et une présentation PPT sobre, claire et lisible, il est attendu du candidat :

Pour la partie exposé :

- une introduction reprenant le sujet et annonçant le plan de l'exposé,
- le respect du plan,
- une conclusion avec ouverture,
- des diapositives claires et synthétiques - présence de schémas ou de tableaux explicatifs avec phrases conclusives sans alourdir les diapositives,
- le détachement des candidats à l'égard des images projetées – ne pas lire son PPT,

¹ Seuls figurent dans ce rapport les domaines de spécialité choisies par les candidats admissibles en 2021.

- la présence d'exemples concrets et/ou tirés de son expérience personnelle,
- l'aisance orale.

Pour la partie entretien :

- la maîtrise des chiffres clefs du ministère des armées et du SCA (que l'on trouve sur internet et site grand public du MINARM),
- pouvoir répondre à des questions se rapportant au sujet exposé,
- connaître le milieu dans lequel le candidat souhaite se projeter,
- faire des réponses construites sans hésiter à ajouter sa propre analyse,
- savoir exposer ses idées et les défendre.

Conseils aux candidats :

Le jury ne s'attend pas à avoir un expert, mais souhaite avoir un échange constructif et de bon niveau avec un candidat dont l'objectif est d'intégrer le SCA.

Le candidat doit donc mettre en avant ses connaissances techniques, son expérience personnelle et démontrer que son intégration serait profitable pour le service.

Il s'agit pour le candidat de savoir se projeter dans ce qui pourrait être son nouvel environnement et donner envie au jury de vouloir travailler avec lui pour l'avenir.

La chaîne SCA doit être connue et maîtrisée dans ses grandes lignes et plus particulièrement sa fonction achats. Dans ses questions, le jury n'ira pas au-delà de ce qu'il est possible de trouver sur les sites internet grand public :

- la nécessité de mieux connaître les segments d'achats du SCA (et de pouvoir les différencier d'autres entités comme la DGA par exemple),
- avoir une idée également de ce que représentent ces segments d'achats en montant financier,
- disposer de connaissances (sans entrer dans l'expertise juridique) en lien avec le code de la commande publique et notamment ses grands principes,
- connaître le rôle de l'acheteur en achat public qui n'est pas le même que dans le privé,
- connaître les principes relatifs à la déontologie et aux risques pénaux,
- avoir une connaissance des orientations actuelles en matière d'achats portant notamment sur le développement durable, les achats socio-responsables et l'innovation.

b. Spécialité audit et contrôle interne

Trois candidats ont choisi la filière audit pour ces oraux en choisissant les sujets :

- de quelles façons et avec quels outils le contrôle interne peut-il améliorer le fonctionnement et l'efficacité des services d'une administration ?
- les armées peuvent-elles maîtriser leurs activités comme une entreprise ?
- quel intérêt pour les armées de disposer d'une structure d'audit interne ?

Les candidats ont démontré de solides connaissances théoriques du domaine et avaient réalisé des recherches approfondies sur l'application du contrôle et de l'audit internes au

sein du ministère des armées. Ce dernier point dénotait une volonté d'appropriation des sujets et de leur transposition dans la structure que les candidats souhaitent intégrer, ce qui a été apprécié du jury.

Au-delà des notions théoriques, il est toujours intéressant d'évaluer la mise en œuvre de ces notions par l'étudiant. Ainsi, les références aux stages ou emplois réalisés auparavant enrichissent les présentations et valorisent les parcours détenus par chacun. La majorité des candidats a suivi ce cheminement. Néanmoins, les étudiants doivent conserver une hauteur d'esprit et mettre en perspective, de manière opportune, leurs parcours avec le sujet exposé.

Enfin, la qualité de la présentation des candidats (support informatique et présentation du candidat) est à souligner.

c. Spécialité comptabilité

L'épreuve orale de comptabilité poursuit trois objectifs :

- s'assurer que le candidat maîtrise les notions clés des comptabilités générale, analytique et budgétaire ;
- évaluer son aptitude à mettre en perspective ces notions dans la mise en œuvre des politiques publiques ;
- apprécier sa capacité à s'adresser au jury en conciliant esprit de synthèse, rigueur et clarté.

Les notions de comptabilité générale sont celles du plan comptable général (PCG) français, du recueil des normes comptables de l'État (RNCE) et des normes internationales IPSAS et IFRS. La documentation mise en ligne par l'autorité des normes comptables (ANC) et le conseil de normalisation des comptes publics (CNOCP) pourra être utilement consultée. À titre d'exemple, le candidat doit pouvoir décrire de façon claire et concise un bilan comptable, expliquer la différence entre un amortissement et une dépréciation ou rappeler les différentes méthodes de valorisation des stocks.

La mise en perspective des notions clés consiste à porter un regard critique et constructif sur leur pertinence et leur articulation avec les politiques publiques françaises. Les rapports de certification annuelle des comptes de l'État par la Cour des comptes, le compte général de l'État (CGE) et l'ensemble de la documentation mise en ligne par la direction du budget sur les comptes publics constituent un corpus de référence minimal. La lecture du projet annuel de performance (PAP) annexé à la dernière loi de finances votée est vivement conseillée.

La présentation du sujet devra inclure systématiquement un exposé des notions clés en considérant que l'auditoire n'est pas expert de la matière. Le raisonnement s'articulera selon un plan simple, rappelé tout au long de l'exposé, en évitant les acronymes non explicités en introduction et les présentations graphiques trop denses (idem pour les tableaux de chiffres). Chaque diapositive doit s'en tenir à un message clair et synthétique.

Le concours 2021 confirme les tendances observées lors des précédentes éditions : rigueur dans la construction de l'exposé, plan apparent et cohérent, démonstrations conduites avec méthode. Aucun développement hors sujet n'a été relevé.

Les candidats doivent s'attacher en priorité à :

- maîtriser les définitions fondamentales pour être en mesure de les restituer sans hésitation (bilan, compte de résultat, amortissement, dépréciation, méthodes d'évaluation des stocks, juste valeur...);

- concilier maîtrise technique et visée professionnelle : l'épreuve de comptabilité n'est pas un oral universitaire. Elle vise à mesurer la capacité du candidat à restituer ses connaissances avec une mise en perspective professionnelle :
 - en étant capable d'expliquer avec pédagogie des concepts complexes ;
 - en faisant référence à des applications professionnelles de ses connaissances (utilité des différentes comptabilités dans la prise de décision, impact sur le débat public...).
- soigner la forme de leur intervention. Il est fortement recommandé de :
 - mettre en valeur son plan, son raisonnement et les notions clés à l'aide de l'ensemble des outils qu'offrent les logiciels bureautiques de présentation (schémas, graphiques, couleurs...);
 - répéter son exposé en effectuant un enregistrement audiovisuel de sa prestation pour en maîtriser la forme et la durée.

d. Spécialité droit

Sujet traité par l'unique candidat : « la protection des données personnelles en application du RGPD : intérêt pour l'agent du MINARM, exigence pour l'Institution. »

La problématique consistait à mettre en perspective cette question -qui est commune à tous les services ministériels ainsi plus globalement à toutes les entités publiques ou privées- avec les enjeux et particularités du MINARM.

En effet, les missions et contraintes propres aux armées peuvent nécessiter le recueil et le traitement de données d'identification, lesquels sont normalement limités par le RGPD.

Comment concilier cette nécessité à ces contraintes, comment préserver les droits des individus sans obérer la mission ? Comment gérer des fichiers couverts par le secret ou l'exportation de données personnelles à l'occasion des missions à l'étranger, etc.

Il était possible, en consultant des sources ouvertes avec le préavis de préparation disponible, de préparer une réponse à cette problématique en montrant une capacité de recul et d'esprit critique. Or, le candidat n'a pas précisément répondu à la question et a fait un exposé qui pourrait être commun à n'importe quelle entité. La restitution s'est accompagnée d'une somme d'information restituée à un rythme effréné qui témoignait d'un important travail notamment de mémoire, mais peu didactique et avec finalement peu de réflexion. Les tentatives de réorientation vers la problématique dans les questions posées n'ont pas abouti, les réponses étant théoriquement justes, mais non précisément contextualisées.

e. Spécialité finances

Il est rappelé que les sujets doivent être définis et circonscrits par les candidats ; pour l'un d'entre eux la définition des termes du sujet n'a pas été assez poussée ce qui a engendré un hors sujet et l'incapacité à répondre à une question (simple) du jury : « quelle est la définition que vous donneriez de ce terme... ? »

Les candidats doivent problématiser leur présentation grâce à une réflexion approfondie et éviter des présentations qui soient davantage un exposé de notions et de concepts qu'une présentation construite. Même quand le jury a souhaité amener les candidats à cette réflexion, ils sont revenus à leurs connaissances techniques sans être capable de les insérer dans une réflexion portant sur l'environnement financier public.

Certaines connaissances de base ne sont pas maîtrisées : les bases de l'organisation de l'Etat, des administrations publiques (ex : une région est-elle dans le périmètre « étatique »), ou des

finances publiques (la LOLF en tant que texte fondamental des finances publique n'était pas connue par un candidat).

Même si les sujets peuvent apparaître techniques et faire appel à des connaissances ou des notions de la finance d'entreprise, les candidats doivent être en mesure de montrer leur aptitude à transposer leurs connaissances dans un environnement étatique, ministériel voire militaire pour certains sujets. Il ne s'agit pas, pour le candidat, de maîtriser les finances publiques mais être en mesure de dérouler un raisonnement mettant en perspective les concepts maîtrisés avec les enjeux de l'institution qu'il souhaite intégrer.

Conseils de forme : il faut éviter la posture de lecteur figé de la présentation préparée, ce qui porte préjudice alors que peut être démontrée par ailleurs une maîtrise satisfaisante du sujet dans une présentation convaincante et travaillée. Il manque alors cette prise de risque et le pari de la spontanéité qui valorisent la présentation. Enfin le respect de certains codes vestimentaires et de prestance ne doit pas autoriser les candidats à ôter à leur initiative leur veste pour la présentation alors que le jury conserve une tenue stricte.

f. Spécialité hôtellerie-restauration

Deux candidats du concours ont présenté un oral « métier » dans les domaines « hôtellerie restauration ». Les sujets choisis par les candidats étaient les suivants :

- Comment peut-on améliorer la qualité de vie au travail ?
- En quoi une offre de conciergerie pourrait-elle être adaptée à une population de militaires et de civils de la défense ?

Cette épreuve de 50 mn comprend d'abord un exposé de 20 mn. Le jury a été déçu de constater une relative fadeur dans la présentation du Power Point, ainsi que des erreurs de syntaxe et d'orthographe, dans un document rédigé pourtant depuis deux mois. De même, des erreurs de fond ont été écrites sur les sujets, par exemple dans la chronologie de l'organisation scientifique du travail, sans avoir pu les corriger à l'oral. Les candidats n'ont pas su enrichir leur présentation à l'oral, au cours des 30 mn d'échange. Un candidat a exagérément restreint son sujet au service de santé des armées, tout en commettant de nombreux contre-sens. Aucun des candidats n'avait connaissance du Plan Famille de la ministre des armées, qui est pourtant une mesure emblématique de la LPM. Les sujets « hôtellerie restauration » font appel à des connaissances précises de « gestion relation client » (ou CRM) que les candidats de cette filière doivent maîtriser.

g. Spécialité logistique

Attentes du jury :

- Le candidat, jeune professionnel, au-delà de son expérience concrète ou sa formation ciblée sur un segment logistique, doit montrer qu'il a une vision transverse de la logistique, de la relation fournisseur à la distribution de la ressource. Le but du recrutement d'officiers logisticiens de carrière, au-delà des postes de cadre de contact en début de carrière, est bien de rechercher des acteurs aptes à la conduite mais surtout à l'ingénierie / pilotage à moyen et long terme.
- Le candidat ne doit pas limiter son approche à son poste du moment mais aussi réinsérer le segment logistique qu'il maîtrise dans la chaîne globale en ayant une bonne vision de ses interfaces et interactions avec l'aval et l'amont.
- Le sujet traité doit aller au-delà d'une simple présentation théorique mais croiser le thème choisi avec son expérience, des cas concrets d'entreprise, voire de la théorie

plus pointue quand le sujet s'y prête (méthodes / outils de calculs...). Cela permet de voir si le futur commissaire peut naviguer entre du concret, du théorique et un sujet qu'il sait mettre en perspective dans l'organisation globale d'une SC.

- Le futur commissaire logisticien doit faire apparaître dans ses expériences personnelles l'aspect technique et quelques éléments de métriques permettant de cerner son action, le volet managérial s'il y a lieu, les problèmes concrets auxquels il a été confronté (organisation, qualité de la donnée, relations humaines, domaine flexible).
- Il doit avoir une vision des grands sujets à la mode (qu'il n'hésite pas à lire la presse logistique pour suivre les tendances et sujets à la mode): segments d'une chaîne logistique, impact environnemental de la logistique, résilience et flexibilité d'une chaîne, RSE, automatisation et SIL (savoir ce qu'est un ERP), multi canal / omni canal, une première approche de la conduite de projet, connaissance des acteurs du marché de la logistique au sens large, impact de la modernisation sur les RH, gestion autonome ou sous-traitance, cartographie des risques d'une chaîne logistique, indicateurs et contrôle de la performance d'une chaîne logistique, gestion de la donnée.
- Lors des questions il doit montrer :
 - une aptitude à structurer des réponses logistiques en resituant le sujet dans la supply chain et en identifiant rapidement les adhérences entre la question et d'autres briques pour élargir sa réponse ou rebondir ;
 - un esprit logique et structuré apte à utiliser ses connaissances hors de sa zone de prédilection et réfléchir un sujet nouveau en croisant capacité de réflexion et connaissances ;
 - qu'il s'est penché a minima sur la logistique militaire et avoir identifié quelques spécificités (on reste au niveau culture générale).

h. Spécialité management de projets ou de programmes ou d'organisations

Les prestations étaient dans l'ensemble de bon niveau, voire de très bon niveau pour les deux meilleurs candidats. Tous avaient bien préparé leur présentation et ont fourni un travail de qualité en respectant les consignes de temps.

Rappel des attentes :

S'agissant d'un oral, il est impératif de montrer une très bonne expression orale.

Il faut répondre à la question posée (choisie dans le cas de ce concours) en montrant une réflexion personnelle avec un argumentaire approprié et des exemples.

Conseils :

Il convient de veiller à prendre de la hauteur de vue. Une approche trop pointue sur un exemple très précis ne permet pas suffisamment de juger la capacité du candidat à traiter d'un sujet dans sa globalité. Dans le cadre des questions posées à l'issue de la présentation, il ne faut pas négliger la culture générale et l'actualité dans les armées et réfléchir à l'adaptation de leur sujet au monde militaire.

i. Spécialité ressources humaines

Il est attendu des candidats qu'ils aient un bagage académique minimum relatif aux grandes thématiques structurant la RH telles que les théories du management, de la motivation et des organisations.

Il importe que les candidats se soient suffisamment renseignés sur le ministère des armées et ses processus RH (recrutement, formation, parcours de carrière/gestion des compétences, reconversion...) afin d'être en mesure de transposer leurs connaissances et leur expérience au monde militaire.

Ils doivent aussi être en mesure de se positionner et avoir une vision claire des principales problématiques du moment (par exemple, télétravail en 2021).

D'un point de vue formel, il est attendu une présentation dynamique et concise qui démontre la capacité du candidat à emporter l'intérêt de l'auditoire.

2.2 ECHANGES EN LANGUE ANGLAISE PENDANT L'ORAL DE SPECIALITE

Constats :

- Il a pu être constaté un niveau très hétérogène tant dans la maîtrise de l'anglais que dans celle du vocabulaire technique se rapportant au domaine choisi par le candidat. Dans certains cas, l'écart est manifeste entre le niveau affiché dans le CV et la prestation orale. Cette hétérogénéité est difficile à comprendre du jury car les attendus sont clairs : être capable de s'exprimer sur le domaine choisi par le candidat, c'est-à-dire : présenter, argumenter et exprimer son point de vue.
- Un manque de préparation de ce temps de parole pour de nombreux candidats qui revient à abaisser l'appréciation générale du jury. Les réponses des candidats sont vagues, comportent de nombreuses fautes d'expression et clairement une absence de maîtrise du vocabulaire technique et professionnel rapporté à la défense et au commissariat des armées.

Conseils / orientations :

- Préparer le domaine choisi dans les deux langues afin de pouvoir présenter le sujet et l'argumenter avec une fluidité équivalente. Il est en effet important que le candidat puisse s'exprimer en anglais avec une précision suffisante pour faire valoir l'intérêt, la problématique et les options du sujet qu'il a choisi.
- Revoir et s'entraîner sur les exercices de présentation et d'argumentation en anglais car le temps d'échange est court et le jury portera son appréciation sur le contenu, la précision, la qualité de l'élocution sur la durée de ce temps d'échange en anglais. Il s'agit ici donc de renforcer les automatismes linguistiques afin de démontrer la maîtrise de l'anglais par le candidat.
- Préparer ce temps d'échange très en amont de l'épreuve en lisant régulièrement la presse anglo-saxonne et en identifiant les articles relatifs à la défense. Consulter également la version anglaise de présentation de l'actualité du site internet du ministère des armées.

3. ÉPREUVES SPORTIVES

Pour cette session 2021, l'absence de confinement « dur » appliqué lors de la première vague de contaminations au covid-19 a conduit à ne supprimer que l'épreuve de natation des épreuves sportives définies par l'arrêté du 24 novembre 1998. Les candidats ont donc été évalués sur une épreuve de tractions, une épreuve d'abdominaux, une course de vitesse (50 mètres) et une course de demi-fond (3000 mètres). Les épreuves se sont déroulées sur le site de l'Ecole Polytechnique à Palaiseau.

Les examinateurs ont relevé un niveau hétérogène entre les 24 candidats admissibles et présents aux épreuves sportives, traduisant une préparation très inégale entre les candidats :

- 4 candidats n'ont pas dépassé la note de 5/20 aux épreuves sportives, ce qui est une note éliminatoire au concours. Cela signifie qu'ils n'ont pas le niveau physique requis pour réussir le concours ;
- 11 candidats ont eu entre 7/20 et 11/20 ;
- 9 candidats ont eu 12/20 ou plus.

La moyenne du groupe est de 10,5/20.

Au regard de ces résultats – un peu plus d'un tiers seulement des candidats a eu 12/20 ou plus – les examinateurs déplorent le manque de préparation aussi bien physique que mentale des candidats. Certains ont vraisemblablement découvert les épreuves le jour du concours. D'autres candidats ont donné l'impression d'avoir négligé la difficulté et l'importance de celles-ci, en réagissant avec surprise face à des performances décevantes quoique prévisibles. Les examinateurs ont aussi remarqué chez plusieurs candidats un manque d'entrain dans la réalisation des épreuves.

Ce manque de préparation laisse dubitatif quant au souhait d'embrasser une carrière militaire, qui plus est d'officier. Entretenir une bonne condition physique est un devoir partagé par tous les militaires, y compris donc les commissaires des armées. L'évaluation des capacités physiques des candidats est donc indispensable, elle permet de faire apparaître un profil, avec la mise en évidence de qualités toujours appréciables chez un futur officier, telles que le goût de l'effort, la pugnacité, le dépassement de soi mais aussi le sens du collectif.

Un entraînement régulier, commencé plusieurs mois avant le jour des épreuves, est la clé pour réaliser de bonnes performances et prévenir le risque de blessures quelques jours avant le concours.

Au-delà des enjeux immédiats du concours, les candidats bien préparés et lauréats du concours pourront pleinement profiter des enseignements dispensés pendant leur scolarité à l'Ecole des commissaires des armées, en particulier pendant les entraînements sur le terrain. Il y a toujours des exercices de franchissement, des courses topographiques ou des cours de TIOR (technique d'intervention opérationnelle rapprochée) pendant ces entraînements. De plus, le rythme de projection en opération extérieure ou intérieure exige une préparation physique et mentale adaptée pour faire face à des conditions d'emploi souvent rustiques, tout au long de la carrière militaire.

A l'intention des candidats des concours externes en 2022, il est important de porter à leur connaissance que l'arrêté de 1998 a été modifié et qu'un nouvel arrêté relatif aux

épreuves communes aux concours d'entrée aux grandes écoles militaires de recrutement d'officiers, publié le 30 août 2021, s'appliquera en 2022. Mis en ligne sur le site du SCA, cet arrêté modifie les barèmes appliqués ainsi que le protocole applicable aux épreuves d'abdominaux et de tractions. Plus que jamais, l'anticipation de ces épreuves et un entraînement régulier, dès avant la connaissance des résultats d'admissibilité, sont indispensables. Des vidéos pédagogiques seront réalisées et proposées aux candidats en début d'année 2022.